



Proposition de la commission, propositions de minorité, amendements et sous-amendements

6.2.1

## Définition

### Article proposé par la commission

Les districts sont des divisions territoriales du Canton.  
Ils sont des entités administratives et judiciaires et constituent des arrondissements électoraux.

Discuté le  
Décision  
pour contre abs.

### Article proposé par la commission **Desarzens**

*Organisation territoriale du Canton*  
*Découpage cantonal*  
A l'intérieur des frontières cantonales, l'Etat procède à un découpage administratif répondant aux besoins des citoyens.

Modification du titre et du texte de l'art.

Discuté le  
Décision  
pour contre abs.

### Proposition de minorité **Lyon**

Les districts ...  
Ils sont des entités administratives et judiciaires et constituent chacun un arrondissement électoral.

Discuté le  
Décision  
pour contre abs.

### Amendement **Groupe Forum**

Les districts ...  
Ils sont des entités administratives et constituent ...

Suppression de "et judiciaires" à la 2e phrase

Discuté le  
Décision  
pour contre abs.

### Amendement **Groupe Libéral**

Les districts ...  
Ils sont des entités administratives et judiciaires.

Suppression de la 2e partie du 2e al.

Discuté le  
Décision  
pour contre abs.

### Amendement **Groupe Radical**

Les districts ...  
Ils sont des entités administratives et judiciaires.

Suppression de la 2e partie du 2e al.

Discuté le  
Décision  
pour contre abs.

### Amendement **Tille**

Les districts ...  
Ils sont des entités administratives et judiciaires.

Modif. conditionnelle de l'al. 2 : suppression fin de la phrase (si choix prop. min. Henchoz)

Discuté le  
Décision  
pour contre abs.